



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2018-5811  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (Ajout ou modifications de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)  
**Produit :** Carrier  
**Numéro d'homologation :** 30639  
**Principes actifs (p.a.) :** Huile minérale à 50 % et mélange surfactant à 40 %  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2946252

### **Contexte**

Carrier est homologué pour une application à 0,5 % v/v avec des herbicides contenant les principes actifs suivants : cléthodime, flumioxazine, fluroxypyr, ou tralkoxydime. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions, et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à modifier l'homologation du Carrier afin d'inclure l'herbicide Signal (numéro d'homologation 29172; 240 g/L de clodinafop-propargyl) en tant que produit entrant dans la composition du mélange avec lequel le Carrier peut être utilisé.

### **Évaluation environnementale, des propriétés chimiques, et des risques pour la santé**

L'évaluation environnementale, des propriétés chimiques, et des risques pour la santé n'a pas été requise, car les propriétés chimiques, la formulation du produit et son profil d'emploi demeurent inchangés.

### **Évaluation de la valeur**

La disponibilité de Carrier pour une application avec l'herbicide Signal offrirait une option supplémentaire d'adjuvant pour les préposés à l'application de ce produit.

Les informations sur la valeur soumises à des fins d'examen comprenaient des données tirées d'études portant sur des essais de terrain menés sur du blé de printemps dans les Prairies canadiennes. Les données tirées des essais ont démontré qu'en termes d'efficacité comme d'innocuité pour les cultures, on peut s'attendre à ce que la performance de l'herbicide Signal appliqué à raison de 230 mL/ha avec le Carrier à 0,25 % v/v soit comparable à celle de cet herbicide appliqué avec le Nufarm Enhance à 0,25 % v/v, qui est un adjuvant recommandé tel que l'indique l'étiquette de l'herbicide Signal.

Sachant que (1) l'herbicide Signal appliqué à 230 mL/ha avec le Carrier à 0,25 % v/v était équivalent sur plan agronomique à l'herbicide Signal appliqué à 230 mL/ha avec le Nufarm Enhance, à 0,25 et 0,32 % v/v respectivement, et que (2) l'herbicide Signal est homologué à 230 et 290 mL/ha avec le Nufarm Enhance à 0,25 et 0,32 % v/v respectivement, les doses d'application du Carrier à 0,25 et 0,32 % v/v sont appuyées pour une utilisation avec l'herbicide Signal à 230 et 290 mL/ha respectivement, du point de vue de la valeur.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation de la présente demande et a trouvé les informations suffisantes pour appuyer la demande de modification de l'homologation de Carrier pour inclure l'herbicide Signal avec lequel le Carrier peut être inclus dans une solution de pulvérisation à raison de 0,25 à 0,32 % v/v.

## Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2931803      2018, A rationale based on trial data to support the use of Carrier as an adjuvant tank-mixed with Signal Herbicide for the control of labelled grassy weeds, DACO: 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.